

ARRETE

PORTANT DESIGNATION A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION "RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIERES, TOURISME ET PROMOTION "

Je soussigné, François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 8 juillet 2020 relative à l'élection de M. François GROSDIDIER à la présidence de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 mai 2021 fixant la liste des commissions d'étude thématiques,

VU la délibération en date du 3 avril 2023 relative à l'élection de M. Jean-Luc BOHL en qualité de 1^{er} Vice-Président,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : M. Jean-Luc BOHL, 1^{er} Vice-Président de Metz Métropole, est désigné en tant que Président de la Commission « Relations internationales et transfrontalières, tourisme et promotion », sous réserve que le Président de Metz Métropole n'assume pas lui-même la présidence de la Commission.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de Metz Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa notification, avec effet immédiat.

Fait à Metz, **11 AVR. 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20230411-ARR-JLBOHLcommi-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président


François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre honoraire du Parlement

Notifié à l'intéressé le **17 AVR. 2023**

